



PROFIL DE POSTE

Kinésithérapeute en court séjour 100%

Libellé de la fiche métier de rattachement : Masseur (euse)-Kinésithérapeute

Code métier: 05130

DIRECTION/SITE : Direction G Montpied/Hôpital Estaing

POLE/SERVICE : Pôle MOBEX/ Service de Médecine physique et Réadaptation – MCO

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH):

Grade : Masseur kinésithérapeute

Quotité de travail : 100% soit 37h30/semaine

Horaires et jours travaillés : 8h30-16h30 du lundi au vendredi

Responsable(s) hiérarchique(s) : Magali ALEGOT-PEYTAVIN Cadre de Santé
Frédérique MARSON Cadre Supérieure de Santé

PRESENTATION DU SERVICE/POLE

Chef de Pôle : Pr S. BOISGARD

Le Pôle MOBEX représente les activités des services : Médecine Physique et Réadaptation, Médecine du Sport et EFR, Orthopédie, Rhumatologie, Santé au Travail et d'une plateforme d'évaluation.

Chef de Service : Pr E. COUDEYRE

Le service de Médecine Physique et Réadaptation (MPR) est situé sur les trois sites du CHU :

- Un hôpital de jour de 20 places sur le site de Louise Michel
- Une équipe mobile de MPR et une structure COMETE adossées au service de MPR à LM
- Une consultation multidisciplinaire à GM
- Une équipe de rééducateurs intervenant en MCO à GM
- Une équipe de rééducateurs intervenant en MCO au CHUE

REFERENCES REGLEMENTAIRES

La profession de masseur-kinésithérapeute est réglementée par le Code de la Santé Publique au titre II du livre III consacré aux auxiliaires médicaux et le Décret n°2000-577 du 27 juin 2000 modifiant le décret n° 96-879 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute

DEFINITION DU POSTE

Le kinésithérapeute intervient sur prescription médicale.

Il intègre l'équipe pluridisciplinaire du service de MPR/MCO et réanimations du site ESTAING afin de pouvoir :

- Evaluer les capacités motrices, sensitives, sensorielles et cognitives d'une personne et mesurer son niveau de performance et d'autonomie.
- Déterminer la nature et évaluer l'étendue des déficiences anatomiques et fonctionnelles, analyser leurs interactions, poser un diagnostic kinésithérapique et formuler des objectifs de soins.
- réaliser les soins relatifs à son domaine de compétence

ACTIVITES PRINCIPALES

- Evaluation du patient, recueil de données et d'informations, élaboration du diagnostic masso-kinésithérapique

- Interventions et soins en kinésithérapie : travail des transferts, équilibre, marche, renforcement musculaire en vue d'une reprise d'autonomie, kinésithérapie respiratoire....
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Organisation et coordination des soins
- Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Participation aux staff et réunions pluridisciplinaires
- Suivi et traçabilité de ses actes.
- Participation à la continuité des soins : astreintes de week-end
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Veille professionnelle et développement professionnel continu
- Etudes et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation

Des activités complémentaires peuvent être confiées en fonction des besoins du service : polyvalence

COMPETENCES REQUISES et capacités REQUISES

- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient relatifs à son domaine de compétence
- Éduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
- Travailler en équipe / en réseau

DIPLOMES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

DE masseur-kinésithérapeute

Expérience professionnelle en MPR souhaitée

Expérience et/ou formation diplômante en ETP souhaitée

RELATIONS PROFESSIONNELLES FREQUENTES

- Le kinésithérapeute est sous l'autorité du Cadre de Santé du service MPR/MCO, du Cadre Supérieur du pôle MOBEX ; il travaille sous l'autorité fonctionnelle du médecin de MPR
- Travail en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire du service (ergothérapeutes)
- Travail en collaboration avec les autres kinésithérapeutes du service de MPR/MCO notamment pour la planification des congés et le choix des astreintes.
- Travail en collaboration avec les membres des équipes soignantes pour la coordination des soins

ABREVIATIONS :

MPR : Médecine Physique et Réadaptation

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

GM : hôpital Gabriel Montpied

MCO : Médecine Chirurgie et Obstétrique

MOBEX : pôle MOBilité-EXploration

CHUE : Centre Hospitalier Universitaire Estaing

COMETE : association qui a développé une démarche précoce d'insertion à l'emploi.

ETP : Education ThéraPeutique